



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **20**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **27**
Nombre de suffrages exprimés : **27**

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 septembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT.

Absents :

Catherine MAIGNAN,
Baptiste JAUNEAU.

Début de la séance : **20h30**

Fin de la séance : **23h18**

Secrétaire : **Guillaume GUERRÉ**

RESSOURCES HUMAINES

DL.17.067 - Recrutement de vacataires

Christian DUMAS expose :

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales sont occupés par des fonctionnaires territoriaux. Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents non titulaires de droit public. Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondant à des besoins occasionnels ou saisonniers.

En dehors de ces cas, les collectivités peuvent recruter des « vacataires ». Ni fonctionnaire, ni agents non titulaires de droit public, les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières.

La notion de vacataire répond à trois conditions :

- recrutement pour effectuer un acte déterminé répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- recrutement discontinu dans le temps,
- rémunération à l'acte selon la nature de la tâche.

Ainsi, dans le cadre des activités organisées à l'Ecole Municipale de musique, il est fait appel à des intervenants extérieurs pour assurer les jurys, les auditions ou autres projets.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance, il est rémunéré après service fait.

Après présentation en commission « Finances – Ressources Humaines » du 18 septembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal:

- d'avoir recours à des vacataires pour permettre à des intervenants extérieurs de participer aux jurys, les auditions ou autres projets culturels,
- de rémunérer ces vacataires à l'acte après service fait, le montant de cette rémunération sera calculé sur la base horaire du 6^{ème} échelon du grade d'Assistant d'enseignement artistique au prorata du nombre d'heures réalisées.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 25 septembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 6 octobre 2017

Publication le : 9 octobre 2017

Notification le : 9 octobre 2017

Le Maire



Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-17-067

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-10-06T16-06-58.01 (MI207696495)**Identifiant unique de l'acte :**
045-214501694-20170925-DL-17-067-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Recrutement de vacataire**Date de décision :** 25/09/2017

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel

Acte : [DL.17.067-RH-recrutement de vacataires.PDF](#)

Classer**Annuler****Préparé**

Date 06/10/17 à 16:06

Par [RICHARD Aurélie](#)**Transmis**

Date 06/10/17 à 16:06

Par [RICHARD Aurélie](#)**Accusé de réception**

Date 06/10/17 à 16:12